## LETTRE D'ENGAGEMENT DU TITULAIRE DU PEA OU PEA-PME

(à compléter / signer par le Titulaire et à remettre à son Agence)

(a completel / signel par le ritulaire et à remettre à son Agence)					
Nom et prénom :	n et prénom :				
Adresse :			Banque :		
N° de PEA ou PEA-PME :		Agence :			
Par la présente, je vous informe de mon intention de procéder à l'acquisition en PEA ou PEA-PME des titres suivants :					
Nombre de titres					
Désignation de la société émettrice (dénomination et siège social)					
Montant global (EUR)					
Modalités spécifiques si existantes (1)		□ clause d'indexation ou « earn-out » □ garantie passif/actif □ souscription par apport de titres déjà placés dans un PEA ou PEA- PME □ libération partielle du capital			
Nature des titres					
Registre de l'émetteur  ☐ parts sociales (SARL)  ☐ titres de droit étranger		Nominatif administré par la banque (titres de droit français)  actions (excepté les actions de préférences)  certificat d'investissement (CI)			
(1) Si case cochée, je joins impérativement la lettre d'information correspondante datée et signée, qui m'est remis par mon Agence sur demande.					
Cette transaction sera réalisée par (cocher la case appropriée et joindre les justificatifs indiqués):  ☐ création de société (projet de statuts) ☐ souscription à une augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription (procès-verbal d'assemblée et bulletin de souscription) ☐ achat auprès d'une tiers (projet d'acte de cession ou projet d'ordre de mouvement ou projet de déclaration 2759) le donne l'instruction à la Banque de régler le montant global de la transaction tel que visé ci-dessus, par débit de mon compte espèce PEA ou PEA-PME, et joins les coordonnées bancaires du bénéficiaire (RIB/IBAN).					

## Je déclare :

que les titres dont l'acquisition est envisagée répondent bien aux différents critères et conditions d'éligibilité au PEA ou PEA-PME fixés par la réglementation applicable (notamment l'article L221-32-2 du Code monétaire et financier), - avoir vérifié que la société émettrice satisfait aux conditions prévues aux articles L.221-32-2 et D.221-113-5 du Code monétaire et financier, à savoir :

Elle occupe moins de 5000 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2000 millions d'euros. Je suis informé que les données retenues pour apprécier les seuils précités sont celles afférentes à l'avant-dernier exercice comptable clos, qui précède la date d'acquisition des titres ou, si elle n'a pas encore clos son deuxième exercice, que les données retenues sont celles afférentes au seul exercice clos qui précède la date d'acquisition des titres ou, à défaut, au premier exercice clos suivant cette même date. Les données sont appréciées sur une base annuelle. Nota : Lorsque la société émettrice des titres a pour objet principal de détenir des participations dans d'autres sociétés, le respect de ces conditions s'apprécie au niveau de cette société et de chacune des sociétés dans laquelle elle détient des participations.

- 1) Elle a son siège en France, dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein et
- 2) Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés dans des conditions de droit commun ou à un impôt équivalent (ou elle est une entreprise nouvelle bénéficiant de l'article 44 sexies du Code général des impôts (CGI) ou une société de capital-risque relevant de l'article 208 3° septies du CGI).
- être informé que les titres ne figureront sur mon PEA ou PEA-PME qu'à réception par la Banque de l'attestation délivrée par la société émettrice certifiant la réalité de l'opération et l'éligibilité des titres au PEA ou PEA-PME;
- être informé que la Banque n'est en aucun cas responsable de la vérification ou de l'appréciation des critères d'éligibilité ou des justificatifs transmis, ce qui relève de ma seule responsabilité ;
- être informé que toute indication erronée de ma part dans cette lettre ou non-respect par mes soins des règles fixées par la réglementation pour l'acquisition de titres en PEA ou PEA-PME m'expose à une remise en cause par l'administration du régime fiscal ainsi le cas échéant à des pénalités et des intérêts de retard;
- ne pas posséder et ne pas avoir possédé directement ou indirectement au sein de mon groupe familial (moi-même, mon conjoint, nos ascendants et descendants) plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société émettrice au moment de l'opération ou à un moment quelconque au cours des cinq dernières années. En cas de détention indirecte, par l'intermédiaire de sociétés ou d'organismes interposés et quel qu'en soit le nombre, le seuil de 25 % s'apprécie en multipliant entre eux les taux de détention successifs dans la chaîne de participations. - ne pas employer les sommes versées sur le plan à l'acquisition de titres détenus hors de ce plan par moi-même, mon conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mes ascendants ou descendants.
- avoir pris connaissance et accepté les conditions de fonctionnement et la tarification applicable du PEA ou PEA-PME ouvert auprès de la Banque, lesquelles figurent dans le Contrat qui m'a été remis lors de l'ouverture du PEA ou PEA-PME.
- avoir été informé du fait que je suis le seul responsable de la valorisation des titres non cotés acquis ou souscrits au sein de mon PEA/PME avoir été informé qu'en cas d'opération de cession de titres non cotés avec clause d'indexation ou « earn-out », clause de garantie d'actif ou de passif ou clause de différé de paiement, je devrai, selon

le cas, porter au crédit du compte espèces de mon PEA les compléments de prix que je percevrais ou bien alimenter préalablement mon compte espèces des montants nécessaires pour couvrir les débits engendrés par l'opération. Je devrai me rapprocher de mon agence pour que la documentation appropriée me soit remise afin que le traitement spécifique soit appliqué.

## Par ailleurs, je m'engage :

Fait à :

manquement entraînant la clôture du plan x

- à effectuer tout acte d'administration ou cession par l'intermédiaire de la Banque et à l'informer sans délai de tout projet de mouvement ou mouvement affectant les titres acquis (nature et date de l'opération, cession, remboursement ou échange, nombre de titres concernés, le cas échéant identité de l'acquéreur), notamment en cas d'acquisition de titres qui me ferait franchir directement ou indirectement le seuil de 25 % tel que mentionné ci-dessus ;
- à donner instruction à la société émettrice de verser sur mon PEA ou PEA-PME, par l'intermédiaire de la Banque, l'ensemble des produits provenant des titres cidessus (revenus, remboursement, produit de cession, etc.) et, le cas échéant, à reverser immédiatement sur mon PEA ou PEA-PME, par l'intermédiaire de la Banque tout produit y compris de cession, que j'aurai reçu directement;
- à fournir la valorisation des titres préalablement à chaque retrait ou à la clôture du PEA ou PEA-PME ainsi qu'à toutes dates imposées par la réglementation pour l'application des différents prélèvements.

Je m'engage à obtenir de la société émettrice qu'elle adresse à la Banque l'attestation d'éligibilité et de propriété établie par ses soins dans un délai de deux mois à compter de la date d'acquisition des titres. A défaut de réception par la Banque, dans les deux mois d'une opération de souscription, de l'attestation de propriété et d'éligibilité de la société émettrice, je m'engage à reverser immédiatement sur le compte espèces PEA ou PEA-PME les sommes initialement prélevées en vue de la souscription. Je reconnais être informé que le défaut de reversement constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA ou PEA-PME

De même, je reconnais que dans le cas d'une opération d'acquisition auprès d'un tiers, le défaut de réception de l'attestation précitée dans les deux mois de l'opération constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA ou PEA-PME.

Le :

Signature du Titulaire, précédée de la mention manuscrite « Je reconnais avoir été informé que le non-respect des conditions de fonctionnement du PEAPME constitue un